

**Relevé du débat sur le  
Projet d'Aménagement Stratégique (P.A.S.)  
du SCoT en révision**

Il est rappelé que les membres du Comité Syndical ont souhaité élargir le débat sur les orientations du P.A.S. à l'ensemble des maires du territoire Beaujolais. Ainsi la séance du Comité Syndical du 28 juin 2022 à 18h30, est précédée d'un Comité Consultatif des Maires, de 17h00 à 18h30, le même jour.

Lors de ce Comité Consultatif des Maires (CCM), sont présentés à l'ensemble des maires du territoire, un rappel sur le contenu et la gouvernance du SCoT, la procédure de révision du SCoT Beaujolais, les orientations du P.A.S. soumises au bureau du Syndicat Mixte les 25 mars et 3 juin 2022. Un point sur l'avancement de la révision et le calendrier des prochaines étapes est également présenté.

Les interventions et les échanges qui ont eu lieu en CCM en présence des membres du Comité Syndical, sont relevés ci-après :

**Sylvain SOTTON** (Maire de Beaujeu, Membre du Comité Syndical) :

Concernant la carte des polarités : pourquoi une remise en cause de la polarité de Beaujeu dans l'armature urbaine du Beaujolais ?

Le territoire de Beaujeu est un bassin de vie à part entière qui couvre tout le Haut Beaujolais, doté de commerces et de services, et est situé sur l'axe principal Est/Ouest (reliant le Val de Saône à l'Ouest du territoire).

Dans le SCoT opposable, la polarité 2 avait été envisagée, mais non retenue en raison de l'éloignement de la gare (2 minutes trop loin). Pourquoi ce classement en « centralité de proximité », alors que, par comparaison, la commune de Lamure-sur-Azergues est en « Polarité intermédiaire » bien qu'elle soit intégrée au bassin de vie de Beaujeu.

La commune de Beaujeu est également identifiée « Petite Ville de Demain ».

Le classement de Beaujeu en « centralité de proximité » n'est pas acceptable au vu de ces éléments, un classement en « polarité intermédiaire » serait plus adapté.

*Réponse de Daniel POMERET (Vice-Président SCoT du SMB et maire de Anse) : la carte des polarités a fait l'objet d'un travail important, toutefois, cette dernière est amendable jusqu'à l'arrêt du SCoT et il est tout à fait possible de rajouter une « polarité intermédiaire ». Il faudra retravailler cette carte avec les membres du COPIL SCoT.*

**Robert VERGER** (Conseiller Municipal de Saint-Lager) :

- Aborde le sujet des énergies renouvelables et notamment la nécessité de définir ce qu'est le « grand » éolien ou le « grand » photovoltaïque. Selon lui, il vaut mieux parler de surface. Il y a des réflexions en cours pour implanter du photovoltaïque sur des friches viticoles, et des unités de valeur minimum à réfléchir. Est-ce que « grand » c'est 10 ha ou 300 ha ?

- Pose la question des activités agricoles et viticoles et demande comment réfléchir aux nouvelles installations et à la construction de logements pour les personnes qui travaillent sur ces territoires ?

**Daniel BASSET** (Maire de Saint-Etienne-la-Varenne, Membre du Comité Syndical) :

Pose également la question de l'installation de sièges d'exploitations agricoles et de ce qui est envisagé dans le SCoT à ce sujet.

*Réponse de Daniel POMERET : la réglementation actuelle et la position des services de l'Etat interdit la réalisation de sièges d'exploitation (notamment viticoles) en zone agricole.*

*Le SCoT envisage de réfléchir à des zones d'activités agricoles ou viticoles, permettant le rassemblement des moyens et des équipements. Cela ne règle pas le problème du logement qui relève d'une question de règlement pur. Le SCoT réaffirme le maintien et le développement de l'agriculture, de la viticulture, du maraîchage, etc. Pouvoir se loger sur l'exploitation est-il indispensable au maintien et au développement de ces activités ?*

*Réponse de Jacky MENICHON (Vice -Président Géoparc du SMB et maire de Lancié) : La phrase inscrite au P.A.S. « d'interdire le grand éolien et le grand photovoltaïque » présente peut-être un risque juridique et nécessite d'être définie plus précisément (surface, hauteur).*

*Le territoire de la CCSB met en œuvre un programme ambitieux de développement du photovoltaïque et il ne faudrait pas qu'une mauvaise interprétation du P.A.S. bloque ces projets.*

*Concernant les changements de destination et l'implantation de nouveaux sièges d'exploitation, la position de l'Etat est stricte et il est difficile de faire machine arrière (par exemple sur Lancié : 300 ha de vignes, 9 exploitations viticoles et 173 propriétaires différents).*

*Réponse de Pascal RONZIERE (Président du SMB) : pour compléter les réponses apportées sur les sièges d'exploitation et les changements de destination, les Personnes Publiques Associées (PPA) sont consultées dans le cadre de la révision du SCoT (notamment la Chambre d'Agriculture et Inter-Beaujolais en ce qui concerne les activités agricoles et viticoles). Il est nécessaire de faire des propositions et d'avoir une réflexion commune sur ces sujets, bien que tout ne dépende pas du SCoT.*

**Frédéric BESEME** (Maire de Chiroubles) :

Question sur l'équilibre entre activité et logement. Sur Chiroubles, le bassin d'emploi s'étend de Mâcon jusqu'au nord de Lyon : les logements sont occupés par des lyonnais, malgré la création d'activités localement. Les villages et les mentalités évoluent, ce ne sont plus des gens qui « vivent » au village, mais des gens qui « habitent » au village, posant le problème de la cohésion du village.

Quels moyens pour limiter l'impact des migrations de salariés de la métropole qui pénalisent la vie des villages ?

*Réponse de Daniel POMERET : Il est difficile d'empêcher les lyonnais d'habiter à Chiroubles. Le SCoT peut difficilement intégrer cette volonté. Toutefois, il peut encourager les territoires à offrir un niveau d'emploi, de services de proximité et d'équipements renforçant l'attractivité et la convivialité des villages.*

*Réponse de Jacky MENICHON : concernant l'accueil de population venant de la métropole, le rapport entre le nombre d'habitants et le nombre d'emplois est un élément important du SCoT (à mettre en parallèle avec des localisations et des surfaces dédiées aux zones économiques et ce que pourra permettre l'Etat en termes de consommation foncière).*

**Valérie DUGELAY** (Maire de Lucenay) :

Concernant la carte de l'armature territoriale. Pourquoi Lucenay est classée en « commune relais » ? Qu'est ce qui a motivé ce classement, notamment en comparaison avec d'autres communes similaires (en termes de nombre d'habitants, de tendance démographique, ...). Morancé, communes aux caractéristiques similaires, par exemple, est classée en « commune périurbaine ou rurale ». Quels sont les impacts de ce classement en « commune relais » pour Lucenay ?

*Réponse de Daniel POMERET : Le classement de Lucenay en « commune relais » est défini dans un objectif de protection par rapport au développement d'Anse. Il s'agit d'éviter une continuité urbaine et maintenir une coupure entre la polarité et les communes relais, tout en permettant le développement de ces dernières.*

**Christian VIVIER-MERLE** (Maire de Theizé) :

Remercie l'ensemble des acteurs de la révision du SCoT pour le travail réalisé qui lui semble assez vertueux. Trois points de questionnement néanmoins :

- Au sujet de la trajectoire ZAN (Zéro Artificialisation Nette) : comment la consommation foncière va être répartie, et comment résoudre l'équation entre la nécessaire sobriété du foncier et la répartition sur le territoire des zones d'activités et des logements ?
- En complément de la question posée précédemment sur le logement des exploitants agricoles qui n'appelle pas une réponse unique, il faut également prendre en compte la question du logement des travailleurs saisonniers et des salariés de l'agriculture (Cette problématique est de plus en plus compliquée à résoudre).
- Au sujet de la ressource en eau, le P.A.S. indique « Identifier les secteurs les mieux équipés en ressources en eau pour assurer les besoins dans un contexte de changement climatique ». Il faut aller plus loin, l'eau va être un enjeu majeur des décennies qui arrivent. Il faudrait définir des orientations plus précises (par exemple sur des projets de retenues collinaires pour assurer la ressource en eau pour les cultures).

**Sylvain SOTTON** (Maire de Beaujeu, Membre du Comité Syndical) :

Souhaite mettre l'accent sur deux nouveaux points :

- Le développement du numérique, notamment face au souhait de télétravail des nouveaux habitants s'installant sur le territoire.
- Concernant la Haute-Azergues et le Haut-Beaujolais : Il faut avoir une attitude très volontariste sur la trajectoire ZAN face à des territoires qui se désertifient, perdent des écoles, perdent des commerces et dans lesquels, par conséquent, on ne fait pas le choix d'aménager des transports communs.
- Concernant les territoires qui s'enfrichent : L'application du ZAN pourrait permettre de favoriser le développement de ces villages et, donc, leur survie.

*Réponse de Pascal RONZIERE : Pour rappeler les chiffres, environ 850-900 ha ont été consommés sur les 10 dernières années (hors projets d'envergure, dont l'A89). La loi Climat et Résilience et les décrets associés nous imposent de diviser par deux ce chiffre dans les 10 années qui viennent (soit environ 440 ha). Il y a aujourd'hui énormément de débats au sujet de la sobriété foncière et du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), notamment à l'échelle de tous les SCoT de la région AURA, auxquels nous participons régulièrement avec Daniel POMERET. La position défendue au sein du SMB, validée en Bureau et en Comité Syndical, est d'inscrire le SCoT Beaujolais dans les objectifs de la loi (réduction de 50 % pour les 10 prochaines années), sans envisager de « marchandage » avec les territoires voisins. Il va donc falloir faire des choix, notamment sur le développement des activités économiques (qui parfois vont nécessiter de consommer du foncier), mais aussi sur une densification supplémentaire dans les villes et les cœurs urbains (avec les limites que l'on connaît d'une densification trop importante, il faut trouver un équilibre).*

*Réponse de Daniel POMERET : Concernant les territoires en déprise démographique, qui peinent à faire vivre leurs équipements et services, il s'agit effectivement d'un argument de rééquilibrage du développement dans le SCoT. Il y a sur le territoire des communes ou groupements de communes qui ont les capacités d'accueil nécessaires pour permettre l'arrivée de nouveaux habitants, l'analyse doit être faite dans le SCoT pour cibler ces potentiels.*

*En parallèle, une étude de l'inventaire des friches et des espaces potentiellement renaturables a été inscrite au budget primitif du SMB et voté en début d'année. Cette étude s'inscrit dans une gestion stratégique du foncier, les espaces renaturables pouvant potentiellement dégager des capacités d'artificialisation ailleurs. Le groupement de prestataires qui travaille sur ce sujet vient d'être choisi, les travaux seront restitués d'ici quelques mois. L'objectif est d'avoir une connaissance fine des capacités du territoire et des arguments face à l'Etat concernant la stratégie de développement retenue.*

**Pascal LEBRUN** (Maire d'Alix, Membre du Comité Syndical) :

Merci au SMB et aux élus pour ce travail sur le P.A.S.

Deux points de questionnement :

- Rejoint les interventions précédentes concernant la définition du « grand » éolien et du « grand » photovoltaïque. Il est nécessaire de donner des seuils de surface, d'autant qu'il y a des projets sur le territoire.
- Qu'en est-il des communes qui ont des zones à redévelopper ou à redynamiser ? (exemple de la friche hospitalière sur Alix) : de quelle façon cela sera identifié dans le SCoT ?

*Réponse de Pascal RONZIERE : Il est inscrit au P.A.S. un refus du « grand » éolien (grandes éoliennes) ou du « grand » photovoltaïque qu'il faut préciser, notamment face à certains projets de champs photovoltaïques (y compris sur des coteaux viticoles) qu'il n'est pas question d'accepter. Un travail plus fin doit être fait pour fixer ce qui est interdit, réglementé ou autorisé, décliné ensuite dans les PLU et PLUi.*

*Réponse de Daniel POMERET : l'étude en cours sur l'inventaire des friches et du potentiel renaturable se veut exhaustive sur l'ensemble du territoire Beaujolais (hors friches agricoles), et prendra évidemment en compte les friches hospitalières.*

*Concernant les énergies renouvelables, la préservation des paysages est également à prendre en compte.*

**Jacques DE BUSSY** (Maire de Ranchal) :

- Question déjà évoquée lors de l'atelier itinérant du 19 mai (étape de Cours), concernant les communes fragiles (rejoint l'intervention de Monsieur SOTTON). Ces communes nécessiteraient d'être identifiées dans le SCoT, pour permettre un accompagnement adapté.
- Concernant le développement de la forêt, une attention doit être portée aux conditions d'accès aux massifs et aux chantiers : les réseaux routiers et les voiries forestières ne sont pas adaptés. Les communes (parfois fragiles également) ont en charge l'entretien de ces voiries mais n'ont pas le budget pour faire face à l'impact des gros engins qui utilisent et dégradent ces routes. Il faut une réflexion sur l'adaptation du réseau de voies permettant un bon fonctionnement des massifs ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans certaines communes.
- Concernant l'accès à l'eau qui n'est pas équitable sur le territoire : certaines communes fonctionnent avec une part privée des accès à l'eau. Le réseau public ne dessert par l'intégralité de certains territoires (parfois seulement 30 % à 40 % de l'habitat). Y-a-t-il une réflexion dans le SCoT sur l'élargissement des réseaux ?

*Réponse de Daniel POMERET : Il est nécessaire de rappeler que nous sommes dans une procédure de révision d'un SCoT, qui comprendra un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) : ce n'est pas un document opérationnel (rôle des PLU ou PLUi qui doivent être en compatibilité avec le SCoT).*

*Concernant la distribution en eau ou l'entretien des chemins forestiers, le SCoT pourrait prévoir l'élargissement ou la mise aux normes de ces réseaux, mais cela s'imposerait alors à tous les PLU/PLUi.*

*En 2009, lors de l'approbation du SCoT, il était considéré comme pas assez contraignant par les services de l'Etat, mais les élus de l'époque avaient souhaité un SCoT assez ouvert pour laisser plus de liberté aux communes dans l'élaboration de leur PLU.*

*Aujourd'hui le SCoT a évolué, mais c'est néanmoins toujours le PLU ou le PLUi qui précise la règle localement.*

**Gaétan LIEVRE** (Maire de Ville-sur-Jarnioux, Membre du Comité Syndical) :

Au sujet des changements de destination, et plus particulièrement en milieu viticole, la confrontation des différents points de vue est compliquée :

- Il y a des exemples d'habitations construites dans les vignes, au départ pour un exploitant, puis vendues quelques années après.
- Il y a aussi d'anciens bâtiments agricoles ou viticoles qui pourraient être réutilisés mais qui ne sont pas adaptés aux modes d'exploitations actuels.

Un compromis pourrait être trouvé pour éviter le mitage du territoire et retrouver des sièges d'exploitations adaptés aux activités (par exemple des aménagements sur plusieurs niveaux : locaux nécessaires à l'exploitation en RDC et logement à l'étage, comme les anciennes maisons beaujolaises).

Les jeunes agriculteurs qui arrivent sur le territoire ont besoin d'un lieu pour produire et se loger avec, souvent, des budgets limités. Dans un contexte de pression foncière où les prix de l'immobilier augmentent, les projets tombent à l'eau.

**Patrick BAGHDASSARIAN** (Maire de Saint-Georges-de-Reneins, Membre du Comité Syndical) :

- Le logement des exploitants agricoles est un sujet majeur. On déplore effectivement des abus, néanmoins, le métier d'agriculteur ou de viticulteur est difficile et habiter près de son siège permet de mieux travailler (et notamment d'intervenir au bon moment pour tout ce qui concerne la viticulture).
- Pour rejoindre l'intervention de Monsieur SOTTON, il ne faut pas laisser se désertifier le Haut-Beaujolais. Les mobilités constitueront un enjeu important de remobilisation de population sur ces secteurs, ainsi que le maintien et le développement des services et équipements.
- Le sujet des énergies renouvelables nécessite également plus de réflexion sur chacune des énergies disponibles (bois énergie notamment).

*Réponse de Pascal RONZIERE : au sujet des mobilités, il y a beaucoup de travail à faire. Nous sommes désormais tous rassemblés au sein de SYTRAL MOBILITE (le Beaujolais et ses quatre EPCI constituant le Territoire Nord, dont on m'a confié la vice-présidence). Les discussions ne sont pas simples et nous sommes surtout confrontés à une problématique de décalage dans le temps puisque SYTRAL MOBILITE souhaite définir un plan de mobilité à une échelle globale et ensuite chaque territoire pourra définir sa propre trajectoire. Or, il est nécessaire, pour la révision du SCoT, de travailler dès maintenant pour que l'offre de mobilité envisagée soit raccord avec le développement voulu pour le territoire Beaujolais (rééquilibrage vers l'Ouest, développement de la vallée de l'Azergues, etc.).*

**Thomas DUPERRIER** (Maire de Frontenas) :

Question qui rejoint l'intervention de Daniel POMERET concernant le rôle du SCoT.

Quels sont les moyens pour faire appliquer les ambitions du SCoT, notamment la maîtrise de la densification (sujet majeur pour Frontenas). Par quels moyens nos PLU peuvent cadrer cela ?

Concernant les activités économiques, quels seront les outils pour implanter des entreprises là où les gens habitent ?

*Réponses de Pascal RONZIERE : Concernant l'application du SCoT, l'exemple de la CAVBS (dont je suis président) qui élabore son PLU intercommunal est plus concret.*

*La CAVBS part également sur un objectif de croissance moyenne annuelle de 0,75 % (identique au SCoT), c'est-à-dire 7 000 à 7 800 habitants supplémentaire pour les prochaines années sur le territoire de la CAVBS, soit environ 5 500 nouveaux logements. Il faut ensuite décliner ces objectifs entre la polarité urbaine et les villages.*

*Concernant les activités économiques, de la même manière, des travaux sont en cours sur d'autres modes d'aménagement que les zones d'activités telles qu'on les connaît aujourd'hui. Des réflexions sont menées avec un groupe de chefs d'entreprises sur des bâtiments à étages (qui ont déjà par ailleurs dans notre passé industriel), avec, par exemple, une activité industrielle au RDC et des bureaux dans les étages. Il faut se réinventer et adapter notre manière de travailler.*

*Conclusions de Pascal RONZIERE : Tous les échanges sont bien tracés, même si nous ne pouvons apporter de réponses à tous les sujets. Les suggestions et remarques d'aujourd'hui seront retravaillées et rediscutées en COPIL SCoT.*

*Il y a affectivement des sujets où l'on a encore besoin d'avancer avec les partenaires et les acteurs économiques, tels que, notamment, les changements de destinations (avec Inter-Beaujolais et la Chambre d'Agriculture). Les sujets de la ressource en eau ou des énergies renouvelables doivent également être précisés.*

*Cela fait deux ans que l'on travaille avec le COPIL SCoT et les élus. L'idée est de décider de ce que l'on va appliquer. Il est important d'être bien conscient que tout ce que l'on décide pour demain doit s'appliquer et se traduire concrètement car c'est le seul moyen de **maîtriser le développement de notre territoire, de viser un meilleur équilibre et de rajouter des critères d'exigences.***

*Evidemment il y a des choses à la marge que l'on ne pourra pas maîtriser. Comme le dit souvent Daniel POMERET, on ne peut pas obliger les gens à habiter là où ils ne veulent pas habiter, mais on peut les inciter, leur donner envie (Grâce à l'amélioration des mobilités, du niveau d'équipements et de services de proximité, etc.). L'aménagement du territoire n'est pas une science exacte. Aujourd'hui nous portons une vision et nous définissons des objectifs avec la volonté de tout mettre en œuvre pour les atteindre.*

Afin d'intégrer les échanges ayant eu lieu en Comité Consultatif des Maires au débat en Comité Syndical (le débat devant avoir lieu « au sein de l'organe délibérant de l'établissement public » portant le SCoT, conformément au code de l'urbanisme), un rapporteur (Stéphane PARIZOT, maire de Salles-Arbuissonnas) est alors désigné par le Président pour restituer une synthèse de ces échanges, lors du Comité Syndical du 28 juin 2022 à 18h30.

**Stéphane PARIZOT** débute son intervention par un constat partagé : une volonté commune d'agir et de décider aujourd'hui pour ne pas subir demain.

Il y a néanmoins des inquiétudes exprimées et des points de vigilance sur le P.A.S. présenté.

- En premier lieu, la nécessité d'un développement cohérent, sans oublier les territoires aujourd'hui les moins attractifs (déprise démographique). Ces territoires ont besoin d'une attention particulière dans l'objectif fixé d'un développement équilibré entre l'Est et l'Ouest.
- Autre point d'inquiétude, la trajectoire ZAN (Zéro Artificialisation Nette), nécessitant un besoin de cohérence à l'échelle du territoire pour ne pas privilégier certains secteurs par rapport à d'autres en termes de capacité d'accueil (que ce soit d'habitants ou d'activités économiques).
- Un point soulevé à plusieurs reprises concernant plutôt le « changement de population » et les pressions associées venant de la métropole. En particulier les habitants arrivant de la métropole qui « habitent » le territoire mais n'y « vivent » pas (mouvements pendulaires vers Lyon). Il y a toutefois peu de moyens d'agir sur ce phénomène que ce soit dans le SCoT ou dans les PLU/PLUi.
- Un point majeur, présent dans tous les débats, la question du développement agricole et viticole, et la difficulté d'accueillir de nouveaux acteurs (nouveaux sièges d'exploitations). La question des changements de destination est également prégnante dans les débats ainsi que la possibilité pour les exploitants agricoles de pouvoir habiter sur leur exploitation.
- La question des énergies renouvelables, notamment sur la précision du « grand » éolien ou photovoltaïque,
- Une vigilance à avoir également sur l'accès à la ressource en eau sur tout le territoire.

**Daniel POMERET** insiste sur le développement souhaité pour le territoire Beaujolais, qui doit être maîtrisé, équilibré et exigeant conformément aux axes définis pour le P.A.S.

Il rappelle que l'armature territoriale définie n'est pas figée et pourra être amendée notamment suite aux remarques exprimées pendant le Comité Consultatif des Maires. Cette armature réorganisée traduit néanmoins des points très forts, notamment la volonté d'équilibrer l'Est et l'Ouest, la volonté de faciliter les regroupements fonctionnels de certaines communes et de privilégier nos paysages.

Les prochaines étapes de travail vont être orientées sur la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), la restitution et l'intégration dans le SCoT des résultats de l'inventaire des friches et des secteurs potentiellement renaturables, puis l'arrêt du SCoT envisagé pour la fin de l'année 2022 (soit une approbation avant l'été 2023, après les phases d'avis des PPA et d'enquête publique).

**Pascal RONZIERE** remercie à nouveau les membres du COPIL SCoT pour leur investissement. Le travail à venir sur la deuxième partie de l'année 2022 est également soutenu avec, notamment, en parallèle, des réunions de travail du COPIL, une série de rencontre avec les PPA, ainsi que des réunions publiques, afin d'assurer la concertation du projet de révision du SCoT avec l'ensemble des acteurs du territoire et la population.

**Ghislain de LONGEVIALLE** (Maire de Gleizé), souhaite témoigner, en tant que membre du COPIL SCoT, de la qualité des échanges tout au long des réunions de travail. Il remercie l'exécutif du SMB d'avoir fait le choix de ce format de travail qui permet des échanges riches et parfois des confrontations d'idées. Toutefois le travail a permis d'aboutir à l'élaboration du P.A.S., de retenir des orientations répondant aux enjeux auxquels est confronté notre territoire Beaujolais. Ces orientations traduisent la manière dont, en tant qu'élus responsables, nous souhaitons voir se développer le territoire dans les prochaines années.

Le débat ayant eu lieu en Comité Consultatif des Maires témoigne de l'intérêt de l'ensemble des élus pour ce développement. La clé de la réussite de cette révision est la prise en compte de ces

orientations dans nos règlements d'urbanisme, au travers des PLU et des PLUi : un cadre précis pour assurer le meilleur développement de nos territoires.

**Pascal RONZIERE** rappelle qu'il était important que chaque territoire soit représenté au sein du COPIL délégué au SCoT. Ce dernier est, pour rappel, composé de 4 élus de chaque EPCI.

**Alain SERVAN** (Conseiller Municipal à Tarare), s'associe à Monsieur de LONGEVIALLE et se réjouit du travail effectué en COPIL très intéressant et productif, sur des territoires très différents mais néanmoins « cousins ».

**Jacky MENICHON** remercie l'équipe du SMB et précise que la CCSB est dans le même timing que la CAVBS puisqu'elle élabore son PLUi. Le PADD est prévu pour la fin de l'année 2022.

**Pascal RONZIERE** conclut le débat en remerciant l'ensemble des participants au Comité Consultatif des Maires et au Comité Syndical pour leurs interventions. Il précise qu'il reste un certain nombre de sujets sur lesquels il faut encore travailler. Pour certains d'entre eux les réflexions sont déjà engagées soit avec les PPA, soit avec des acteurs du territoire, dont les points de vue sont également très utiles pour ajuster au mieux les règles.

*Le débat est clos à 19h10*